

**Acte n°2025-02**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 14 février 2025,  
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la présentation en séance du Vice-président étudiant du Conseil d'administration et du Vice-président étudiant du Conseil académique,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Présentation du bilan du Vice-président étudiant du Conseil d'administration (mandat 2023-2025)**

Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du bilan du Vice-président étudiant du Conseil d'administration pour le mandat 2023-2025, sur la base du document présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Fait à Lyon, le 17 février 2025

Le présent acte sera publié sur le site internet de l'Université à compter du 21 février 2025  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 21 février 2025